

N° SIRET : 20006759300372
 Etablissement : GEMAPI
 Budget : BUDGET ANNEXE

COMPTE ADMINISTRATIF
 Année 2022
 Page n° 1

Département : CREUSE
 Poste Comptable : SGC AUBUSSON
 Date d'Edition : 03/04/2023

DELIBERATION
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **2023-018bis**
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 29/03/2023 à 17 heures 00

Nombre de membres en exercice 62
 Nombre de membres présents 45
 Nombre de suffrages exprimés 53
 VOTES : Contre =0 Pour =53 Abstentions =0
 Date de convocation : 23/03/2023

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Gérard GUYONNET
 délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Gérard GUYONNET, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote,
 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		111 175,44		4 014,98		115 190,42
Opérations de l'exercice	161 345,05	179 497,79		3 999,69	161 345,05	183 497,48
TOTAUX	161 345,05	290 673,23		8 014,67	161 345,05	298 687,90
Résultats de clôture		129 328,18		8 014,67		137 342,85
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	161 345,05	290 673,23		8 014,67	161 345,05	298 687,90
RESULTATS DEFINITIFS		129 328,18		8 014,67		137 342,85

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Présents : MM. SIMONET V, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, LEFORT suppléante FERRIER, ECHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, LEGRAND suppléant PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, CHAUSSAT, FAUCHER.

Pouvoirs : SCARAMUCCIA à LE CORRE, JOULOT à VIRGOULAY, VERDIER à LUQUET L, PIERRON à CHAUSSAT, FAUCONNET à RAMOS, VIALTAIX à DESGRANGES, ROULLAND à SIMON, GLOMOT à MORANÇAIS.

Excusés : SCHMIDT, D'HULSTER, TRIMOULINARD, ARGE

Absents : SIMONET B, FONTVIELLE, WELZER, BRUNET.

Cachet :



Pour expédition conforme,

La 1ère Vice-présidente, Valérie SIMONET

Accusé de réception en préfecture
 023-200067593-20230329-2023-018bis-DE
 Date de télétransmission : 06/04/2023
 Date de réception préfecture : 06/04/2023